

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20201217-34-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2020  
Date de réception préfecture : 23/12/2020

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

<b>Date de convocation</b> 11 Décembre 2020
--

<b>Date d'affichage du compte rendu</b>
---

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Acquisition foncière – extension ZAE les Sablons à Millery**  
**N° de délibération : 34**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	40	40	0	1	0

**Rapporteur : M. POINT**

Dans le cadre de sa compétence développement économique et des aménagements de ses espaces économiques, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey envisage de développer de nouveaux espaces d'accueil fonciers afin d'accueillir de nouvelles entreprises.

L'extension de la zone d'activités économiques des Sablons à Millery-Custines est en réflexion depuis plusieurs années. Ce projet est inscrit au SCoT Sud Meurthe-et-Moselle.

Pour réaliser ce projet d'extension, le Bassin de Pompey souhaite acquérir les parcelles ZE 21, ZE 26 et ZE 75 pour une superficie totale de 204 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 403 200 € HT.

Ces parcelles appartiennent respectivement à Madame Marion LAMIRAND et consorts, Madame Marie DROUOT et Monsieur Dominique VANNESSON.

Par l'application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux personnes publiques d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'acquisition des parcelles ZE 21, ZE 26 et ZE 75 et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Conformément à l'article L.1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'avis de France Domaines a été sollicité.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles ZE 21 d'une surface de 23 406 m<sup>2</sup> pour un montant de 37 449,60 € HT, ZE 26 d'une surface de 101 610 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 065 779,20 € HT et ZE 75 d'une surface de 79 764 m<sup>2</sup> pour un montant de 305 206,40 € HT, soit pour une superficie totale de 204 780 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 408 435 € HT.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces du dossier sur ces actes de vente.

**DESIGNE** l'étude notariale de Maître BALANCY BAZELAIRE comme conseil en charge d'établir les actes de vente.

**INSCRIRA** ces dépenses d'investissement au budget annexes Les Sablons en 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC